

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AZET n°2023-33  
Séance du 15 décembre 2023**

Date de la convocation : 9 décembre 2023

Date de l'affichage : 11 décembre 2023

Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part au vote de la délibération : 9

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 21H, le Conseil municipal d'Azet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryse PUYAU, maire.

Présents : PUYAU Maryse, BEYRIE Francis, PEFONTAN Marie-Madeleine, BEYRIE André, CARROT Franck, SALETTIS Robin, SAINAS Mikaël, CURIE Jacques-Yves, BEYRIE Fanny

Excusés : SANS Frédéric, Absents : GUINET Jean,

Secrétaire de séance : PEFONTAN Marie Madeleine

### Désignation d'un référent bois-forêt

La Maire indique que l'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée est une association d'élus qui fédère à ce jour plus de 800 collectivités et porte la voix des maires voix auprès des institutions.

C'est à ce titre que l'équipe d'experts forêt-bois est à nos côtés pour répondre à nos questions et apporter un accompagnement technique sur différentes thématiques telles que le risque incendie, l'environnement, le bois-construction, le bois-énergie, la structuration foncière, la gestion des forêts, l'interface urbanisme-forêt, les responsabilités des élus...

Pour profiter de ces avantages, il convient de désigner un élu référent forêt-bois qui deviendra l'interlocuteur privilégié et pourra, à ce titre, obtenir des informations personnalisées et faire remonter facilement tout besoin de notre collectivité en la matière. La Maire propose de nommer Frédéric Sans qui a accepté cette mission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition et nomme Frédéric SANS, référent bois-forêt.

Contre : 0 abstention : 0 pour : 9

*La Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noullobos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

La Secrétaire, Marie Madeleine Péfontan



La Maire, Maryse Puyau

